



PERMIS DE LOUER

Lutte contre l'habitat indigne

CALONNE-RICOUART

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

Rue de la Gare
Rue du moulin
Rue du calvaire
Rue Latérale : n°5 et 5bis
Rue de Bruay : du n°150 au 158
Rue Mancey : du n°1 au 35
Rue de Béthune : n°14 et 16
Rue de Bruay : du n°150 au 168
Rue de l'Eglise
Chaussée Brunehaut
Rue Katowice : n°100

À partir du 1^{er} janvier 2025

Rue Barbusse : du n°3 au 9 (côté
impair)

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses.

Comment faire ?

Consultez le guide pratique sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Ville de Calonne-Ricouart

m.poirot.secretariat@calonne-ricouart.fr

m.monchiet@calonne-ricouart.fr



L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane